

















Notre mission : permettre aux entreprises et collectivités de s'engager, d'agir et d'avancer concrètement sur la voie collective de la neutralité carbone



Comment se préparer et pérenniser son entreprise dans un monde décarboné ?



Comment arriver à la neutralité carbone et rendre son territoire résilient ?







Les co-porteurs











APCC

L'Association des Professionnels en Conseil Climat Energie et Environnement représente les bureaux d'études qui conseillent les entreprises, collectivités et établissements publics sur les sujets liés à la transition énergétique. Parmi ses actions phares, elle anime des groupes de travail métiers, organise des webconférences et événements, publie des articles et autres livrables.

ADEME

L'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met à disposition des entreprises, collectivités locales, pouvoirs publics et grand public ses capacités d'expertise et de conseil.

ABC

Depuis 2011, l'Association Bilan
Carbone (ABC) participe
activement à la lutte contre le
changement climatique en
fédérant les expertises, en
sensibilisant les parties prenantes
et en mettant à disposition des
organisations les solutions et
bonnes pratiques adéquates – à
l'échelle national et international –
pour réussir leur transition énergieclimat.

Fédération CINOV

Le CINOV est la fédération patronale représentative des métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique. Ses domaines d'activités sont variés, allant de la construction au tourisme en passant par l'environnement, l'énergie et le changement climatique.

MERCI!

Sponsors Gold

Sponsor Officiel











Sponsors Silver









Partenaires

















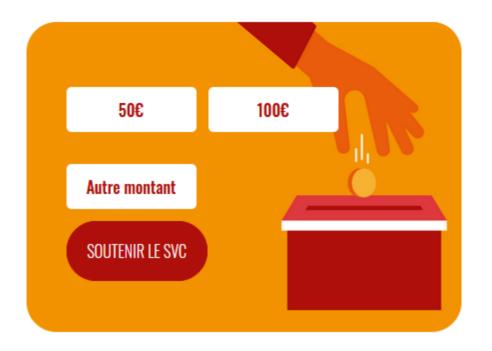


Soutenir le SVC

Nous avons à cœur de proposer un événement accessible à tous et donc **100% gratuit pour les participants.** Cependant, pour qu'un tel événement puisse avoir lieu, nous devons déployer de nombreuses ressources (humaines, techniques)... Qui nécessitent un certain financement!

Si vous appréciez notre initiative, et pour compléter les ressources apportées par les co-porteurs et nos sponsors, **nous vous invitons à nous montrer votre soutien en laissant un pourboire à prix libre** pour votre participation à l'événement! Par exemple, vous pourriez imaginer faire don du montant du repas, du billet de train ou de l'hôtel que vous auriez payé si vous vous étiez déplacé.

NB: votre contribution ne pourra pas faire l'objet d'une défiscalisation.





Pour des Achats Durables

Le Bilan Carbone® dans les Achats



Qu'est ce que le Bilan Carbone®?

TOUT LE MONDE CONNAIT LE TERME "BILAN CARBONE"... MAIS DE QUOI PARLE T-ON VRAIMENT?







Le **Bilan GES est règlementaire** prévu par l'article 229-25 de la loi portant Engagement National pour l'Environnement exigeant :

- La réalisation d'un Bilan GES conforme à l'art 229-25 ;
- L'établissement d'une synthèse des actions de réduction ;
- La publication sur la plateforme dédiée gérée par l'ADEME.

Le Bilan GES ne prend en compte que les émissions des consommations directs d'énergie (Scope 1) et indirects d'énergie (Scope 2).

Exigence pouvant être considérée comme peut ambitieuse, entre 60 et 80 % des émissions de GES sont dues au Scop 3

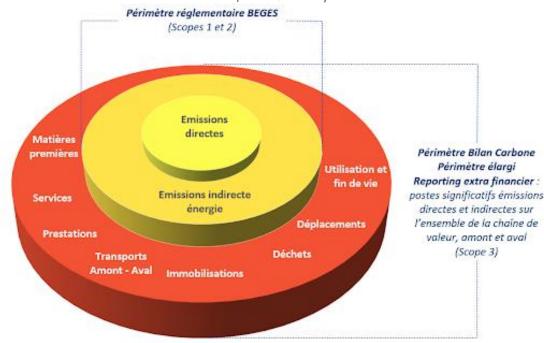


Les scopes:

Scope 1 : Emissions direct d'énergie

Scope 2 : Emissions indirect d'énergie (Consommation électricité, consommation de chaleur et froid)

Scope 3 : tout le reste (Déplacement, Achat, gestion des déchets, transport, utilisation de la solution de l'entreprise, etc.)



Les scopes:

N° de Scop	Catégorie d'émission	N°	Postes d'émissions	Statut	
		1	Emissions directes des sources fixes de combustion	obligatoire	
1	Emissions directs de GES	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique		
		3	Emissions directes des procédés hors énergie		
		4	Emissions directes fugitives		
		5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)		
2	Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	obligatoire	
		7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid		
3	Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions de GES à énergie indirectes »		
3		9	Achats de produits ou services	recommandé	
		10	Immobilisations de biens		
			Déchets		

N° de Scop	Catégorie d'émission	N°	Postes d'émissions	Statut
	Autres émissions indirectes de GES	12	Transport de marchandise amont	
		13	Déplacements professionnels	
		14	Franchise amont	
3		15	Actifs en leasing amont	
		16	Investissements	recommandé
		17	Transport des visiteurs et des clients	
		18	Transport des marchandises aval	
		19	Utilisation des produits vendus	
		20	Fin de vie des produits vendus	
		21	Franchise aval	
		22	Leasing aval	
		23	Déplacement domicile travail	
		24	Autres émissions indirectes	



Bilan GES et DPEF: Deux exigences réglementaires obligeant la réalisation d'une Comptabilité Carbone

	Bilan GES	DPEF		
Entité	Les entreprises de plus de 500 salariés	Les sociétés cotées avec un CA > 40m€ et un bilan > 20m€ Les sociétés non-cotées avec un CA ou un bilan > 100m€		
Emissions	Scope 1 et 2 obligatoire	Principales émissions des scopes 1, 2 et 3 : "postes significatifs d'émissions générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit"		
Fréquence	Tous les 4ans	Tous les ans		
Périmètre géographique	France	Monde		
Méthode de calcul	Pas de méthodologie imposée, mais la Base Carbone™ et les guides sectoriels de l'ADEME font référence en la matière			
Site de publication	Sur le site dédié de l'ADEME	Dans le document de référence		



Le **Bilan Carbone**®, au même titre que la GHG Protocole, est **une méthode de comptabilité carbone**.

Le **Bilan Carbone**® est une méthode **française** initialement développé par l'ADEME et repris par l'Association Bilan Carbone.

- o Normé (ISO 14069)
- o Permettant de réaliser un Bilan GES
- o Permettant l'intégration des Scop 1, 2 et 3



La comptabilité carbone, comment ça marche ?

Estimation via un facteur d'émission :

- Le facteur d'émission est une unité de conversion en équivalent CO2
- Chaque facteur d'émission est construit sur la base de moyennes. Il existe donc une incertitude associée à chaque facteur d'émission
- La Base carbone est la base de données proposant les Facteurs d'émissions permettant la comptabilité carbone

Emissions du poste considéré = Quantité consommée x Facteur d'émission = Total en kgCO2e

Un Bilan Carbone® manipule des ordres de grandeur. Ce qui compte ce n'est pas le résultat exact mais savoir où et comment agir !



Comment intégrer la comptabilité carbone dans les achats ?



L'évaluation du Bilan Carbone des achats



La méthodologie de l'ADEME retenue pour réaliser la comptabilité carbone des achats traduisent des dépenses monétaires en eqCO².

Cette méthode de calcul ne permet pas de prendre en compte les bonnes pratiques achats et les émissions liées aux achats ne peuvent diminuer qu'avec une diminution des dépenses.



La comptabilité carbone et réduction des émissions de GES du périmètre achats

Comment évaluer les émissions de mon périmètre achats ?

Prioriser mes catégories d'achats

Affiner le Bilan Carbone du périmètre Achat

Trajectoire de réduction carbone





Prioriser mes catégories d'achats



Réalisation d'une cartographie impact Carbone de vos achats :

- Identifier et prioriser les catégories d'achats les plus importantes en thermes d'impacts carbone
- Identifier les **actions prioritaires à déployer** en fonction des catégories d'achats
- Identifier **les fournisseurs prioritaires à challenger** et/ou sélectionner sur leur démarche carbone



Affiner le Bilan Carbone du périmètre Achat

- S'affranchir des facteurs d'émission « achat » de l'ADEME avec des facteurs d'émission plus précis et sectoriels combinés à des données achats qualitatives et quantitatives.
- Définir une méthodologie de mise à jour de la comptabilisation des émission de GES du périmètre achat

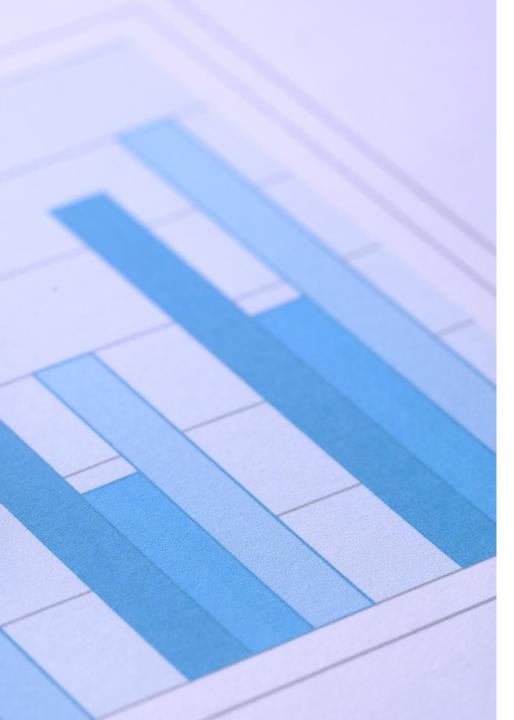




Définir une trajectoire de réduction carbone



- Définir **les axes de progrès** de réduction d'émissions de GES
- Définir des actions prioritaires à courts, moyens et longs termes de réduction des émissions de GES liées aux achats :
 - A. Evaluer la maturité fournisseur et définir des plans de progrès fournisseurs
 - Analyse du Bilan Carbone® fournisseur
 - Evaluation par un tier
 - B. Sélectionner les fournisseurs sur l'impact carbone de leur prestation en passant par une méthodologie de l'ACV



A. Evaluer la maturité fournisseur

D'un point de vue achat, que faire d'un Bilan Carbone ?

Un Bilan Carbone® manipule des ordres de grandeur, il n'a pas pour vocation à être utilisé pour comparer des entreprises entre elles.

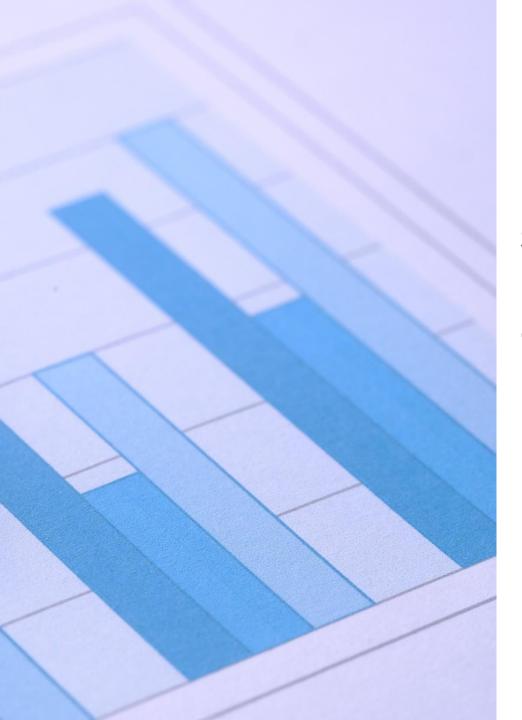
Néanmoins, il permet **d'estimer la maturité fournisseur** sur ses enjeux climatiques :

- Intégration du scope 3
- Pertinence du plan d'actions

Une question se pose, comment intégrer les PME et TPE qui:

- Manquent de maturité sur le sujet
- N'ont pas toujours les ressources internes ou pour externalisé une comptabilité Carbone

Le Bilan Carbone® de vos fournisseurs peut aussi permettre un ajustement du Bilan Carbone de votre entreprise.



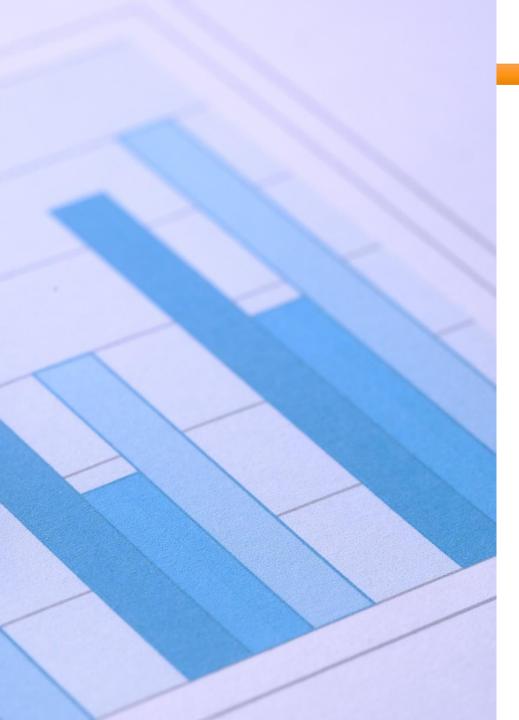
B. Sélectionner les fournisseurs

Intégrer l'enjeu « impact Carbone » dans la sélection fournisseur

Sélectionner les fournisseurs sur l'impact carbone de leur solution en utilisant la méthodologie de l'ACV lors de la définition des exigences dans le Cahier des Charges.

- 1. Recours aux Eco-profils (PEP/FDES/EPD)
- 2. Evaluation la capacité du fournisseurs à réaliser une ACV/calculer l'impact carbone de sa solution
 - → Evaluation de moyen
- 3. Clause Carbone et critère de sélection associé. (Imposer la méthodologie de calcul)



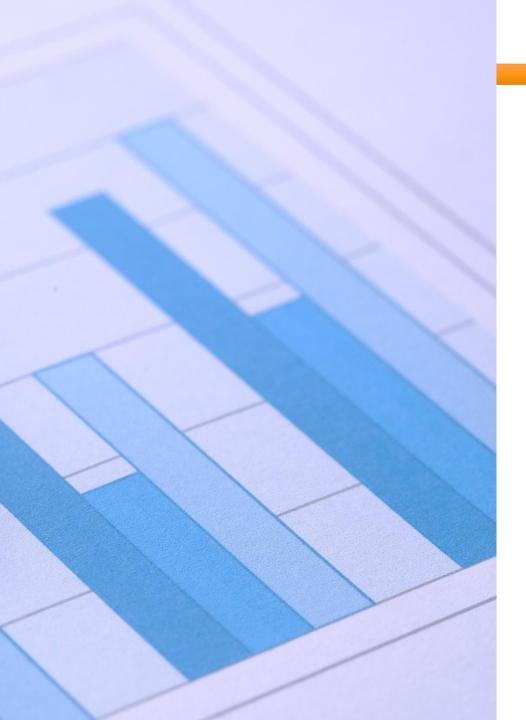


1 Recours aux Eco-profils



7. Résultats de l'ACV

Catégorie d'impact environnementaux / flux	Unité	Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement dimatique	kg CO2 eq/UF	-7.28E-2	6.83E-3	0.00E+0	9.96E-2	3.36E-2
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	1.28E-9	2.10E-9	0.00E+0	4.17E-9	7.55E-9
Acidification des sols et de l'eau	kg SO₂ eq/UF	7.42E-5	2.31E-5	0.00E+0	7.69E-5	1.74E-4
Eutrophisation	kg (PO₄)³-eq/UF	5.72E-5	3.49E-6	0.00E+0	1.35E-5	7.42E-5
Formation d'ozone photochimique	Ethene eq/UF	5.95E-6	3.37E-6	0.00E+0	1.23E-5	2.17E-5
Epuisement des ressources abiotiques -éléments	kg Sb eq/UF	4.19E-7	1.83E-7	0.00E+0	5.84E-7	1.19E-6
Epuisement des ressources abiotiques -fossiles	MJ PCI/UF	1.07E-1	9.58E-2	0.00E+0	3.45E-1	5.48E-1
Pollution de l'eau	m³/UF	6.83E-2	2.34E-3	0.00E+0	7.88E-3	7.85E-2
Pollution de l'air	m%UF	1.52E+0	7.39E-1	0.00E+0	1.76E+0	4.01E+0
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCVUF	1.45E-1	1.22E-2	0.00E+0	6.40E-3	1.63E-1
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	7.86E-1	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	7.86E-1
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCVUF	9.31E-1	1.22E-2	0.00E+0	6.40E-3	9.49E-1
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCVUF	1.20E-1	2.31E-1	0.00E+0	3.53E-1	7.04E-1
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCVUF	1.20E-1	2.31E-1	0.00E+0	3.53E-1	7.04E-1
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation nette d'eau douce	m¾UF	1.85E-3	3.04E-4	0.00E+0	2.52E-4	2.41E-3
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	8.61E-4	1.16E-4	0.00E+0	2.24E-4	1.20E-3
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	5.24E-3	5.02E-3	0.00E+0	1.41E+0	1.42E+0
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	7.70E-7	2.48E-6	0.00E+0	2.38E-6	5.62E-6



1 Recours aux Eco-profils



Avantage

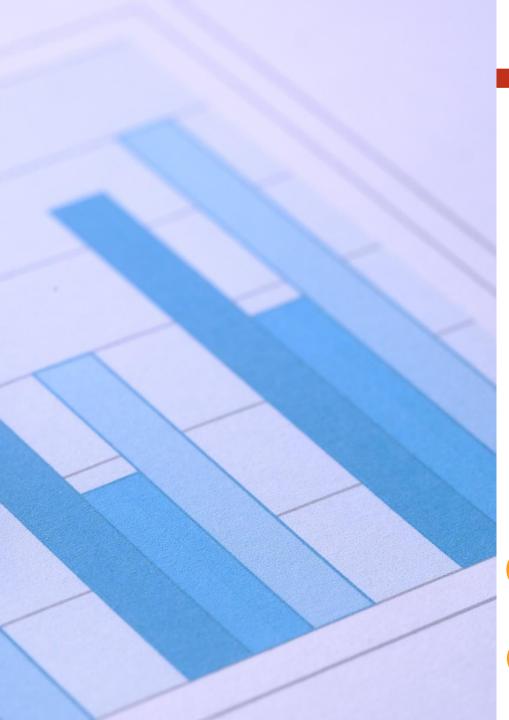


- Information claire et précise
- Méthodologie de réalisation normée (F EN 15804)
- Permet l'évaluation de la performance environnementale de produits
- Analyse souvent vérifiée par une tierce partie
- Information en libre accès
- Permet d'intégrer les résultats au Bilan Carbone de l'entreprise



Inconvenant

- Peu de secteurs/filières matures
- Hypothèse d'utilisation et de fin de vie généralement aux choix du fournisseur





Demander aux fournisseurs de communiquer l'ACV ou le calcul d'impact carbone de leurs solutions.

Evaluer la maturité des fournisseurs dans leur capacité à réaliser une évaluation environnementale de leur solution :

- Pertinence de la méthodologie utilisée
- Cohérence des résultats
- Plan d'action mis en place pour réduire l'impact environnemental

Avantage

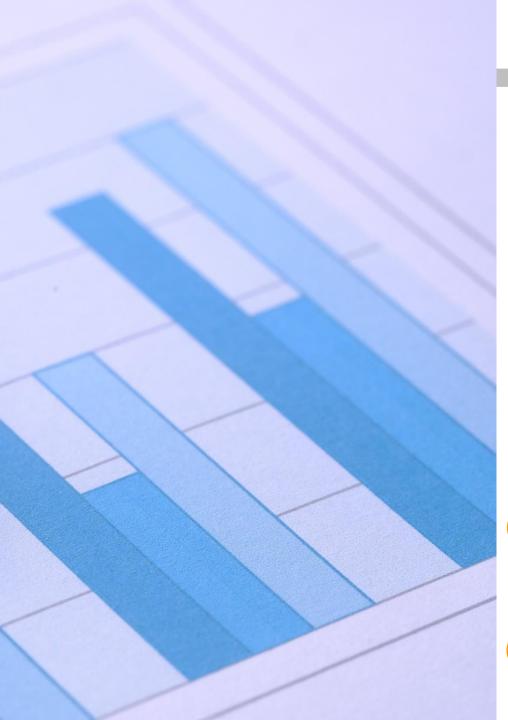


• Permet de mettre en avant les fournisseurs matures et engagés dans une démarche d'éco-conception

Inconvenant



- Nécessite de maitriser la méthodologie de l'ACV
- Impossibilité de comparer les résultats des différents fournisseurs
- Donnée non utilisable dans la comptabilité carbone de la société



La clause Carbone



Définir une méthodologie de calcul de l'impact carbone en imposant:

- Les étapes de cycle de vie
- Les hypothèses, notamment d'usage
- Les facteurs d'émission

Sélectionner l'offre ayant le taux d'émission carbone le plus faible.

Travailler avec le fournisseur sélectionné pour réduire l'impact de la solution et écoconcevoir.

Avantage

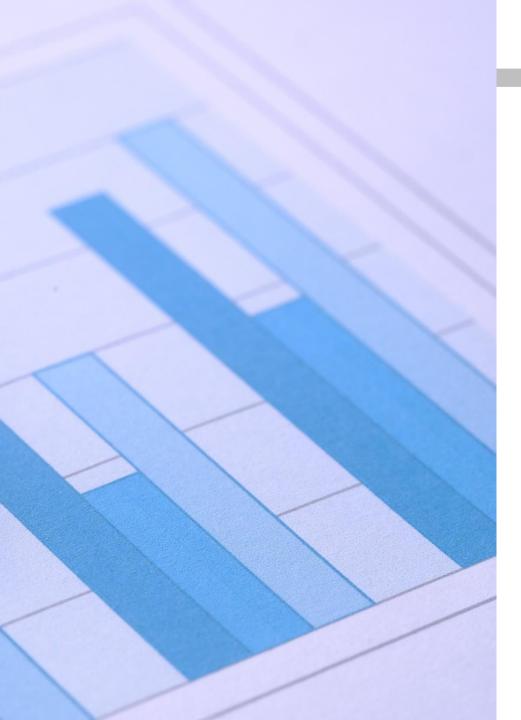


- Résultat chiffré
- Pas d'obligation d'expertise carbone pour comprendre les résultats
 - Permet d'intégrer les résultats au Bilan Carbone de l'entreprise

Inconvenant



- Nécessite l'intervention d'un expert pour réaliser la méthodologie
- Compliqué pour les fournisseurs, notamment les TPE/PME
- Ne prend pas en compte certaines bonnes pratiques fournisseurs
- Nécessite un pilotage de l'impact produit/prestation avec le fournisseur
- Nécessite une marge de manœuvre



3 La clause Carbone



La quantification des émissions de GES doit se faire selon une méthode définie et identique pour tous les prestataires. Il est important que la demande concerne la prestation et non pas l'entreprise, il est aussi important d'englober dans la méthodologie de calcul tout le cycle de vie.

Afin que chaque candidat soit évalué de façon identique, le processus de calcul des émissions de GES devra être le même. Il appartient alors au donneur d'ordre de diffuser la méthodologie de calcul avec les Facteurs d'Emissions (FE) à utiliser lors de l'appel d'offres. Les FE sont en libres accès sur le site de l'ADEME (bilan-ges.ademe.fr)

Exemple de rédaction de la clause :

Le fournisseur devra calculer les émissions de Gaz à effet de serre (GES) engendrées sur tout le cycle de vie de la prestation commandée. Le calcul se fera selon la méthodologie présentée en annexe. Le fournisseur devra, sous peine de non recevabilité, communiquer au client le résultat avec le calcul détaillé, les hypothèses retenues dans le calcul et le périmètre de l'étude.

Le candidat devra, pour sa part, communiquer dans sa réponse :

- Le résultat
- Les calculs détaillés réalisés
- Le périmètre de calcul retenu avec justification du choix de poste
- Les hypothèses retenues





MERCI!

Donnez-nous votre avis sur cette webconférence

